

# Négociations Rémunérations Technicentres TGV

Installons le rapport de force partout pour construire la grève !

**Sud**  
**Rail**  
Technicentre Le Landy

**Sud**  
**Rail**  
ISEE



**Sud**  
**Rail**  
Lyon  
Union syndicale  
**Solidaires**

**Sud**  
**Rail**  
PARIS EST  
Union syndicale  
**Solidaires**

## Compte Rendu de DCI avec SNCF Voyages

SUD Rail a été reçu en DCI ce 21 janvier par la direction de SNCF Voyages. Force est de constater que celle-ci annonce clairement que la rémunération des agents du Matériel est la dernière de leurs préoccupations.

Pourtant lors de la grève des Technicentres TGV, une table ronde Matériel avait été actée et prévue dans un premier temps pour Mars 2020, reportée pour raison COVID à Novembre 2020.

**Celle-ci n'a toujours pas eu lieu, la direction propose de rencontrer les organisations syndicales au mois de février prochain, c'est du foutage de gueule !!!**



**Encore plus révoltant, la direction annonce qu'il ne sera pas forcément question de parler rémunération, mais plutôt de faire le bilan de ce qui a été mis en place ! C'est de la pure provocation et un manque de respect total envers les cheminots de la filière matériel !!**

La direction s'obstine à ne pas respecter sa parole. Pour SUD Rail, il est temps de passer aux choses sérieuses et préparer la mobilisation !

Suite à nos différentes relances, la direction annonce que les agents de TLG bénéficieront d'un équivalent indemnité IDF.

Concernant les embauches, le compte n'y est pas, sur les 300 embauches actées, 246 ont été réalisées. La direction annonce que les dernières embauches seront dépendantes du plan de transport et de la situation sanitaire dans le pays.

La direction estime que les requalifications de postes gagnées par la grève suffisent pour répondre aux difficultés financières des cheminots. C'est tout simplement un rattrapage de la reconnaissance professionnelle des cheminots, **on est loin du compte !**

**Les engagements doivent être tenus !**

## Nos revendications:



- Augmentation des salaires de 300 € pour tous.
- Doublement de la prime matériel
- Indemnité résidence fixée à 150 €
- Forfait nuit: Indemnité maximale à partir de 50 nuits annuelles soit 20€/nuit dès la première nuit
- Attribution de l'indemnité 7 € journalière à l'ensemble des Technicentres